

CMD 25-M7 - CNSC Staff Submission

Updates to the Commission on Status of the Proposed Micro Modular Reactor Project at Chalk River Laboratories

Classification	UNCLASSIFIED
Type of CMD	Original
CMD Number	25-M7
Reference CMD(s)	N/A
Type of report	Information
Type of audience	Written CMD- For information- No decision by the Commission is being requested
Proceeding date	Jan 29 th , 2025
Word e-DOC#	7434509– EN
PDF e-DOC#	7436438 – EN
Summary	The purpose of this CMD is to provide an update on the status of Global First Power's (GFP) proposed Micro Modular Reactor (MMR) Project. As of August 2024, CNSC staff paused all work related to the environmental assessment and licensing due to these overdue fees.
Actions required	There are no actions requested of the Commission. This CMD is for information only.

CMD 25-M7 – Mémoire du personnel de la CCSN

Mises à jour à la Commission sur l'état du projet de microréacteur modulaire aux Laboratoires de Chalk River

Classification	NON CLASSIFIÉ
Type de CMD	Initial
Numéro de CMD	25-M7
CMD(s) de référence	S.O.
Type de rapport	Information
Type d'audience	CMD écrit – Aux fins d'information – Aucune décision n'est requise de la Commission
Date de la séance	29 janvier 2025
N° e-Doc (Word)	7440796 – FR
N° e-Doc (PDF)	7441044 – FR
Résumé	Le présent CMD vise à faire le point sur l'état d'avancement du projet de microréacteur modulaire (MRM) proposé par Global First Power (GFP). En date d'août 2024, le personnel de la CCSN a suspendu toutes les activités liées à l'évaluation environnementale et à l'autorisation en raison des droits en souffrance.
Mesures requises	Aucune mesure n'est requise de la Commission. Ce CMD est fourni aux fins d'information seulement.

CMD 25-M7

Mises à jour à la Commission sur l'état du projet de microréacteur modulaire aux Laboratoires de Chalk River

Signé par :

Sarah Eaton Directrice générale, DTRA

CMD 25-M7, Mises à jour à la Commission sur l'état du projet de microréacteur modulaire aux Laboratoires de Chalk River

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Table des matières

	MD 25-M7, Mises à jour à la Commission sur l'état du projet de microréacteur modulaire ux Laboratoires de Chalk River	
	Reconnaissance territoriale	1
	Résumé en langage clair	1
1	Contexte	2
2	Considérations financières	2
3	Consultation auprès des Autochtones	3
4	Conclusions	3
5	Références	4
6	Glossaire	5

Reconnaissance territoriale

Les Laboratoires de Chalk River (LCR), le site du projet de microréacteur modulaire proposé par Global First Power (GFP), se trouvent sur le territoire traditionnel non cédé des peuples algonquins Anishnaabeg.

Résumé en langage clair

Global First Power (GFP), une filiale d'Ultra Safe Nuclear Corporation (USNC), est assujettie aux droits relatifs aux plans des activités de réglementation (PAR), conformément au <u>Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</u> [1]. GFP ne s'est pas acquittée de ses droits relatifs aux PAR et, en date du 24 octobre 2024, l'encours de sa dette se chiffre à [2]. Le 29 octobre 2024, USNC a annoncé son intention d'entamer un processus de vente en vertu de l'article 363 du chapitre 11 du <u>Bankruptcy Code des États-Unis</u>. Le dépôt de bilan visera USNC et sa filiale, GFP.

En date d'août 2024, le personnel de la CCSN a suspendu toutes les activités liées à l'évaluation environnementale et à l'examen de la demande de permis de préparation de l'emplacement en raison de ces droits en souffrance.

Le présent CMD vise à informer la Commission de la faillite d'USNC et à faire le point sur l'état du projet de microréacteur modulaire (MRM) proposé par GFP. Aucune décision n'est requise de la Commission.

1 Contexte

En mars 2019, GFP a présenté, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) [3], une demande partielle de permis de préparation de l'emplacement et une description de projet visant le projet de MRM aux LCR. Depuis la publication du compte rendu de décision de la Commission [4] sur la portée de l'évaluation environnementale, GFP élaborait l'ébauche d'énoncé des incidences environnementales (EIE) et d'autres ensembles de documents à soumettre relatifs au permis de préparation de l'emplacement.

GFP constituait une coentreprise entre Ontario Power	Generation (OPG) et USNC-Power Ltd,
une filiale canadienne en propriété exclusive d'USNC.	

Le 29 octobre 2024, USNC a déposé un bilan pour elle-même et ses filiales, y compris GFP.

2 Considérations financières

Le programme de recouvrement des coûts de la CCSN offre une approche équitable en vue de financer les activités de la CCSN en facturant aux titulaires de permis tous les coûts associés à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire. Chaque année, le personnel de la CCSN effectue une analyse approfondie de ses coûts. Les droits estimés sont résumés et communiqués au demandeur ou au titulaire de permis dans une trousse du PAR, qui comprend une lettre d'accompagnement et un avis sur les droits.

Le 12 juillet 2024, un conseiller fir	nancier de la CCSN a informé le personnel responsable des	
permis de la CCSN que GFP ne s'é	tait pas acquittée de ses droits relatifs aux PAR. Le	
6 août 2024, un premier avis a été envoyé à GFP. Le 9 septembre 2024, un dernier avis a été		
envoyé à GFP. GFP n'a pas répond	lu à ces avis. Au 31 août 2024, l'encours de la dette de GFP	
envers la CCSN s'élevait à	[6]. En octobre 2024, le personnel de la CCSN a	
réévalué le PAR visant GFP étant d	donné que toutes les activités relatives à l'autorisation ont été	
suspendues. À la suite de cette ré-	évaluation, la CCSN a modifié le PAR initial de 2024-2025, et	
l'arrérage associé au compte a été	é réduit. Au 24 octobre 2024, le montant figurant à l'état de	
compte a été réduit à	[2]. Une facture actualisée a été envoyée à GFP, qui	
disposait de 30 jours pour régler s	a dette [7]. En date de novembre 2024, aucun paiement	
n'avait été effectué.		

Chalk River

3 Consultation auprès des Autochtones

GFP a informé les Nations et communautés autochtones qu'elle suspendait les activités de mobilisation jusqu'à ce que sa restructuration organisationnelle soit achevée, mais elle ne les a pas informées de la faillite d'USNC ni des répercussions sur le projet. Certaines Nations, y compris la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn et la Première Nation des Anishinabeg de Kitigan Zibi, continuent de relancer GFP afin d'obtenir des renseignements sur la situation actuelle et les prochaines étapes de leur mobilisation, mais elles n'ont pas eu de réponse. Les Nations ont continué d'exprimer leur confusion au sujet de l'état actuel du projet et ont soulevé des questions auprès de la CCSN concernant la faillite. Le personnel de la CCSN continue de rencontrer régulièrement les Nations et communautés autochtones situées à proximité du site des Laboratoires de Chalk River pour leur offrir un soutien.

4 Conclusions

Le 24 octobre 2024, le personnel de la CCSN a transmis à GFP le PAR en cours d'exercice [8] et une nouvelle facture présentant les droits relatifs aux PAR actualisés, lui donnant 30 jours pour régler sa dette [7]. Toutes les activités d'évaluation environnementale et d'autorisation sont suspendues en attendant le paiement de GFP. L'avocate générale principale, Affaires juridiques et de la Commission, de la CCSN sollicite actuellement les services d'un avocat américain pour obtenir de l'aide à l'égard des affaires de faillite.

5 Références

- [1] Gouvernement du Canada. Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (DORS/2003-212).
- [2] Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). CNSC-204377-Statement of Account, 24 octobre 2024, e-Doc 7390686.
- [3] Gouvernement du Canada. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012),* 6 juillet 2012.
- [4] CCSN. DEC 20-H102 Compte rendu de décision Décision sur la portée d'une évaluation environnementale pour le projet de microréacteur modulaire aux Laboratoires de Chalk River, 16 juillet 2020, e-Doc 7381824.
- [5] Lettre de GFP à S. Eaton. *Global First Power Change in Contact Information and Authority*, 26 juin 2024, e-Doc 7338522.
- [6] Division des finances de la CCSN. Dernier avis à Global First Power, 31 août 2024, e-Doc 7370056.
- [7] Division des finances de la CCSN. Facture 0083149702, 24 octobre 2024, e-Doc 7390673.
- [8] Global First Power Ltd. PAR en cours d'exercice 2024-2025, lettre d'accompagnement et annexes, 24 octobre 2024, e-Doc 7375510.

6 Glossaire

Les définitions des termes utilisés dans le présent document figurent dans le <u>REGDOC-3.6, Glossaire de la CCSN</u>, qui comprend des termes et des définitions tirés de la <u>Loi</u> <u>sur la sûreté et la réglementation nucléaires</u>, de ses <u>règlements d'application</u> ainsi que des <u>documents d'application</u> de la réglementation et d'autres publications de la CCSN.